

Mémoire

Audiences publiques du BAPE

Projet d'ouverture et d'exploitation de la mine d'apatite du Lac à Paul
au Saguenay-Lac-Saint-Jean par Arianne Phosphate inc.

Présenté par :

Promotion Saguenay – La corporation de développement économique de la
Ville de Saguenay

Le 21 mai 2015

1. Présentation de l'organisation

Promotion Saguenay a été fondée en 2002 dans le but de promouvoir l'infrastructure socio-économique de la Ville de Saguenay auprès des investisseurs canadiens et étrangers. Sa mission consiste, entre autres choses, à attirer ici des projets qui, une fois parvenus à terme, seront générateurs d'emplois et donc créateurs de richesse collective.

De plus, elle a pour mandat de contribuer au développement économique de Saguenay en favorisant les investissements sur son territoire et ainsi participer à la croissance des entreprises de la ville et à la création d'emplois principalement dans un contexte où l'on connaît un taux de chômage élevé.

Dans la foulée du lancement du Plan Nord par le gouvernement du Québec, Promotion Saguenay s'est donnée l'objectif de positionner la ville comme plaque tournante, ou porte d'entrée, pour les entreprises qui seront appelées à œuvrer au nord de son territoire, notamment dans le développement minier. C'est dans ce cadre que s'inscrit l'intérêt marqué de Promotion Saguenay pour le projet d'ouverture et d'exploitation de la mine d'apatite du Lac à Paul au Saguenay-Lac-Saint-Jean par Arianne Phosphate inc.

Considérant tout particulièrement la consolidation de notre tissu industriel, la pérennité de nos PME et la stabilité de l'économie de la région, Promotion Saguenay se dit favorable et juge important de tout mettre en œuvre afin de faciliter la concrétisation du projet d'ouverture de la mine d'apatite du Lac à Paul au Saguenay–Lac-Saint-Jean présenté par Arianne Phosphate inc.

2. Résumé

En regard des diverses études réalisées par des firmes compétentes dans le domaine minier au sujet de la réalisation du projet de construction et d'exploitation de la mine d'apatite du Lac à Paul au Saguenay–Lac-Saint-Jean par Arianne Phosphate inc. Promotion Saguenay estime que ce projet risque d'être porteur de retombées économiques importantes pour le Québec et pourrait contribuer de façon très significative à la consolidation de l'expertise des PME de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

À ces nombreuses études et à l'ensemble des données recueillies pour valider les projections des retombées minières et économiques s'ajoute le sérieux de la démarche démontré tout au long de son parcours par le promoteur ainsi que les efforts déployés en ce qui concerne la question environnementale et le développement durable. De plus, le travail et la teneur d'une démarche responsable en vue d'une acceptation sociale du projet auprès des diverses communautés concernées sont de nature à nous conforter et nous motiver à appuyer sans réserve la réalisation de ce projet présenté par Arianne Phosphate inc.

Le contexte économique que nous connaissons actuellement en région est difficile pour la création d'emploi, l'établissement et le développement de nos PME. Ce projet d'exploitation minière représente un fort potentiel pour le maintien et le développement de notre économie, de même qu'une opportunité à saisir afin de remplacer les emplois directs et indirects perdus au cours des dernières années dans les activités de transformation des produits forestiers, notamment les pâtes et papiers.

Les infrastructures d'accueil, la diversité des compétences techniques et administratives, jumelées à l'expertise de nos PME et équipementiers, permettront de maximiser les retombées économiques du projet au bénéfice de l'économie locale. Il faut de plus considérer que la région dispose, et tout particulièrement à Saguenay, d'une ressource humaine diversifiée qui a su se démarquer lors de la mise en chantier de projets majeurs au Québec et notamment dans le Nord québécois.

La réalisation du projet d'Arianne Phosphate inc. devrait donc contribuer de façon significative à la consolidation du tissu social de notre communauté et à la stabilité économique de toute la région.

3. L'industrie minière ¹

L'industrie minière est fortement implantée dans la grande région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, ainsi qu'en fait foi, entre autres éléments reliés à ce type d'activité industrielle, la présence de Niobec à Saint-Honoré depuis 35 ans.

¹ **DE LA PAROLE AUX RÉALISATIONS Saguenay, Capitale du Nord**, mémoire de la Ville de Saguenay et de Promotion Saguenay présenté à l'occasion du Sommet économique du Saguenay–Lac Saint- Jean, tenu à Alma le 18 juin 2015, 14 pages.

Plus récemment, à la demande de Promotion Saguenay et avant que Niobec annonce le report de son projet d'agrandissement, une étude réalisée par la firme Deloitte, en collaboration avec E&B Data et déposée en 2014, faisait état de retombées économiques de 10 milliards \$ sur 10 ans dans le cadre de projets miniers.

Le Saguenay–Lac-Saint-Jean se voit ainsi offrir la possibilité de diversifier son économie pour assurer son avenir sur une base solide.

3.1. Les retombées économiques des mines

En 2013, Promotion Saguenay a commandé une étude visant à mesurer le potentiel de retombées économiques du Plan Nord pour la région. Cette étude, rendue publique en novembre 2014 lors d'un colloque tenu à Saguenay, a été réalisée par Deloitte et E&B Data. Elle est disponible sur www.saguenay.ca. Dans cette étude, les experts analysent quatre grands projets miniers, dont celui de construction et d'exploitation de la mine d'apatite d'Arianne Phosphate inc. au Lac à Paul, pour laisser entrevoir des retombées économiques potentielles énormes pour la région.

« Malgré des signes de ralentissement, le niveau des investissements a presque triplé dans le secteur minier québécois depuis 2000, particulièrement dans le Nord du Québec. Dans ce contexte, la position géographique du Saguenay–Lac-Saint-Jean est porteuse d'opportunités en raison de sa proximité avec les projets de lamgold/Niobec, Diamants Stornoway, Black Rock et Ressources Ariane. »

Les quatre projets inclus dans l'étude représentent des investissements en immobilisations (construction et équipements) de l'ordre de 3,5 milliards \$. Spécifiquement pour cette estimation, le projet d'Arianne Phosphate inc. au Lac à Paul représente près de 30 % .

Une fois en opération, ces quatre projets miniers engendreront des frais d'exploitation de l'ordre de 900 millions \$ annuellement. De ce total, il est estimé que 150 millions \$ seront versés en salaires pour 1 800 emplois directs permanents sur les sites d'exploitation.

Les 750 millions \$ restants seront majoritairement composés de dépenses d'entretien et d'installation de machinerie de production, fournitures, services professionnels, transport et logistique, en lien direct avec l'exploitation.

Concernant les infrastructures dont est dotée la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean et qui pourraient être requises pour le projet d'Arianne Phosphate inc., le rapport Deloitte soutient que « grâce à son infrastructure complète en matière de transport, le Saguenay–Lac-Saint-Jean servira de plate-forme logistique. » À ce sujet, les experts citent en exemple le réseau ferroviaire : « Celui-ci connecte naturellement la région vers Chapais/Chibougamau et les grands axes américains. » Ils constatent, par ailleurs, que

la construction récente de la desserte ferroviaire au port de Grande-Anse constitue un autre atout majeur, pour ne pas dire indispensable, en relation directe avec l'infrastructure routière et aéroportuaire.

« Ces quatre projets, devraient avoir un effet structurant sur l'économie du Saguenay–Lac-Saint-Jean et contribuer à renforcer son climat d'investissement pour des projets dans d'autres secteurs d'activités. En effet, des impacts structurants, tels le maintien du dynamisme de la région et le renforcement du tissu industriel existant, sont à envisager. »

Nous référant maintenant au contenu d'un autre rapport d'analyse², celui-ci produit par la firme Raymond Chabot Grant Thornton en janvier 2014 et présenté à Ariane Phosphate inc. au sujet de son projet minier au Lac à Paul et de l'évaluation de ses retombées économiques, nous notons ce qui suit :

Que des dépenses importantes sont prévues sur la durée de vie du projet de la mine de phosphate, présentement estimée à 26 années :

- Construction et maintien des actifs de la mine : 1 679,4 M\$,
- Exploitation minière : 7 446,4 M\$,
- Restauration du site minier : 47,0 M\$;

Que le projet du Lac à Paul représentera le plus important investissement réalisé dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean au cours des 10 dernières années;

Que plusieurs emplois seront créés directement et indirectement durant la construction et l'exploitation de la mine, notamment :

- 475 emplois créés directement sur le site minier pour la construction des installations,
- 375 emplois créés directement par Ariane Phosphate inc. pour les activités minières après la mise en service,
- Une centaine d'emplois créés pour le transport du minerai,
- Plusieurs centaines d'emplois créés indirectement chez les fournisseurs de biens et services durant la construction et l'exploitation de la mine.

² Évaluation des retombées économiques du projet minier du Lac à Paul, Raymond Chabot Grant Thornton , janvier 2014, 34 pages

3.2. Des retombées économiques majeures du Projet Ariane Phosphate inc. pour le Saguenay –Lac-Saint-Jean

Toujours selon ce même rapport d'analyse de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, la construction de la mine générera des retombées très importantes pour la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean pendant la construction et la phase d'exploitation³.

Plus particulièrement au chapitre de l'emploi, on y mentionne des retombées de près de 2 250 emplois par année pendant la construction ainsi que des revenus d'emploi de l'ordre de 300 millions \$. Durant la phase d'exploitation, plus de 1 000 emplois par année devraient être générés, de même que des revenus d'emploi de près de 1,6 milliard \$ sur la durée de vie de la mine.

Les principales retombées économiques régionales issues des dépenses durant la phase d'exploitation seraient composées principalement par les éléments suivants :

- Les salaires versés aux employés de la région travaillant sur le chantier de construction;
- L'achat des biens et services nécessaires à la construction de la mine auprès des fournisseurs régionaux;
- Les revenus des autres commerces situés en région.

Tenant compte seulement des retombées qui précèdent concernant les phases de construction et d'exploitation, il est aisé de comprendre toute l'importance que revêt ce projet pour l'économie de notre région, d'où l'ouverture de Promotion Saguenay envers celui-ci.

3.3. L'activité économique en mutation

Le secteur minier est en voie de devenir un moteur économique pour la région et pourrait être en mesure de compenser pour les importantes pertes d'emplois dans l'industrie forestière que la région a subies.

Par ailleurs, bien que la production primaire d'aluminium continue de dominer l'activité industrielle régionale, nous ne pouvons compter que sur elle pour la création d'un nombre significatif d'emplois additionnels dans le futur.

Ainsi, en lien avec cette affirmation, voici le constat général tiré du rapport de la firme Deloitte :

³ Idem

« L'économie du Saguenay–Lac-Saint-Jean, axée traditionnellement sur la production d'aluminium primaire et l'industrie forestière, est à la croisée des chemins. Ces deux secteurs sont en stagnation : l'industrie forestière tarde à se relever et son déclin pourrait perdurer; l'aluminium souffre de la concurrence étrangère. L'effervescence du secteur minier québécois, même s'il montre quelques signes d'essoufflement, pourrait donc être porteur pour l'ensemble de la région. »

4. La résilience des PME

Les compétences de nos entreprises dans le domaine de l'exploration, de l'exploitation minière ainsi que dans la transformation des métaux découlent directement des expertises acquises dans le passé, au service des grandes usines de pâtes et papiers et de la production d'aluminium.

Ainsi, la survie de nos PME qui œuvrent au service de la grande entreprise dépend largement de leur capacité à s'adapter à l'évolution de la structure industrielle, car c'est à elles qu'incombe la responsabilité de créer les nombreux emplois indirects qui découleront de l'exploitation de sites miniers tel que celui d'Arianne Phosphate inc..

Les entreprises qui opèrent dans le Nord depuis plusieurs années sont nombreuses dans la région et une culture nordique est déjà bien implantée. Les réalités de distance, de planification, d'opérations dans le grand froid, de collaboration avec les communautés locales, de gestion environnementale, d'habitations mobiles et de gestion énergétique, pour ne nommer que ceux-ci, sont des expertises bien maîtrisées.

La presque totalité de ces entreprises ont été créées par des entrepreneurs locaux qui ont fait preuve de créativité et de résilience afin de poursuivre leur croissance en s'adaptant à l'évolution de la structure industrielle régionale.

Promotion Saguenay accentue ses efforts afin d'aider et soutenir les PME à maximiser leur implication dans le développement du créneau minier.

5. Conclusion

La démarche préconisée depuis le début par Arianne Phosphate inc. pour la réalisation de son projet apparaît sérieuse, responsable et surtout respectueuse des divers enjeux dont ceux des communautés locales et de l'ensemble des parties prenantes et notamment des questions environnementales et de développement durable.

Tenant compte des multiples impacts positifs pouvant être attendus du projet d'Arianne Phosphate inc. sur la rentabilité des entreprises en régions éloignées, sur l'économie régionale et le maintien et la pérennité d'infrastructures existantes, nous ne pouvons qu'être ouverts à la réalisation d'un tel projet.

Fin du document